

# MILANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vo. XI. Montreal, Vendredi, 1 Septembre 1848. No. 100.

### CIRCULAIRE

Adressée au Clergé du Diocèse de Québec, par l'Association du District de Québec pour l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

Québec, 11 août 1848.

Monsieur,

Vous connaissez sans doute l'objet patriotique que se propose l'Association qui vient d'être formée dans les districts de Montréal et de Québec, c'est-à-dire l'établissement du surplus de notre population dans les terres incultes du Bas-Canada. Vous n'ignorez pas non plus combien est profonde la plaie nationale à laquelle cette association se propose d'apporter un remède efficace; à savoir: le départ annuel de milliers de jeunes gens et d'un grand nombre de familles qui abandonnent les bords du St. Laurent pour aller chercher fortune et bonheur sous un ciel qui leur offre plus de bien-être qu'elles espèrent, ne rencontrant chez l'étranger que leurs travaux et superbes dédaignés; et, loin des autels de leur jeunesse et du sol de la patrie, elles pleurent l'absence de joies religieuses de leurs premiers ans et des jouissances du toit paternel. L'abandon même qu'un bien petit nombre peut atteindre, n'est qu'une faible consolation, quand on la compare à la paix, au contentement, à la franchise et naïve piété, à la saine politesse, qui caractérisent notre Canada.

C'est un mal que nous déplorons tous que cette émigration continue avec ses tristes et inséparables suites. Le temps est venu d'y mettre fin.

Le Représentant de notre Souverain et ses Ministres éclairés sur les intérêts du pays, et sur les besoins et les droits de nos compatriotes, placent dès maintenant à notre disposition les meilleures terres du Bas-Canada. C'est à nous de faire en sorte que nos frères profitent de ce grand acte de justice.

Déjà deux territoires importants nous sont offerts à des conditions faciles et libérales. Et bientôt, nous devons l'espérer, les portions les plus fertiles des terres incultes de la couronne dans toutes les parties de la province, seront ouvertes à la Colonisation. Nous voyons même avec satisfaction, que des routes qui en faciliteront l'accès sont ou commencées ou en cours d'exécution. C'est donc un devoir pour tout ami du pays de contribuer par ses efforts, au succès d'un projet qui, s'il est soutenu, et conduit avec zèle et prudence, doit procurer avant deux ans, de bonnes terres et une honnête subsistance à tant de familles, à tant de jeunes gens qui languissent dans l'indigence ou l'oisiveté.

Un fléau presque égal à celui de l'émigration aux Etats-Unis, résulte de la déplorable légèreté avec laquelle des familles qui se trouvent malheureuses à la campagne, ou qui, s'imaginant par là améliorer leur sort, vendent leurs propriétés, et viennent à la ville exercer de petites industries peu lucratives, presque toujours précaires et rarement honorables. Bien que la classe mercantile et ouvrière de la ville se recrute par la jeunesse des campagnes; et que celle-ci procure des personnes employées à la construction des édifices et des vaisseaux provienne aussi de la même origine; il n'en est pas moins vrai que sur un grand nombre de familles qui ont ainsi déserté la campagne pour se réfugier dans les villes, très peu parviennent à l'aisance, tandis que la plupart tombent dans la misère. L'établissement des Townships fournira un excellent débouché aux personnes des campagnes que tourmente le désir de changer de lieu et d'améliorer leur condition, sans présenter les mêmes inconvénients qu'entraîne leur concentration dans les villes.

Jamais non plus, il ne fut aussi urgent de développer, d'augmenter les ressources agricoles de cette Province, et d'ouvrir au surplus de notre population un champ assez vaste pour employer son industrie et assez riche pour la récompenser. Le commerce languit ou s'éteint; les récoltes périssent, l'argent diminue de jour en jour. L'ouvrier n'a plus d'ouvrage; et l'artisan ne trouve plus à exercer son métier. A Québec, à la Pointe-Lévy, des centaines de familles honnêtes vivent au cœur de l'hiver à un seul repas par jour! Dans les paroisses de campagne, d'un autre côté, l'abondance, l'aisance d'autrefois a disparu. Si la prochaine moisson leur manque, que vont devenir nos cultivateurs? Sans doute que des fléaux dont Dieu seul connaît le secret, font avorter les récoltes qui promettent le plus; mais qui niera que notre sol ne soit épuisé par deux cents ans de culture, et que nous n'ignorions les moyens de l'engraisser et de lui rendre sa fertilité première? On sait, d'ailleurs, la funeste habitude qu'ont les pères de famille dans les Seigneuries, de partager leurs propriétés entre leurs enfants, pendant qu'à une petite distance du seuil paternel, il y a de magnifiques terres en bois de haut! C'est un malheur que l'on n'a pas connu plus tôt toutes les belles terres qui nous restent encore à défricher. A-t-on jamais vu dans nos paroisses, qu'aux bords du Saguenay, il y a bien des milliers d'arpens d'un sol dont la fertilité est à peine croyable! Quo notre jeunesse apprenne enfin que les nouveaux colons qui se sont établis depuis quelques années seulement sur ce territoire trop peu connu, se trouvent déjà à l'abri du besoin! C'est donc le moment de proclamer à nos compatriotes, que le territoire du Saguenay doit être bientôt une des plus opulentes régions du Canada.

Quand on voit des murs de Québec, la forêt primitive s'étendre depuis nos portes jusqu'au Pôle, et que l'on pense au grand nombre de nos compatriotes qui pourraient y conquérir en quelques mois, une indépendance assurée en échange de gains précieuses qui les préservent à peine de la faim; on doit, ce me semble, faire un noble effort de patriotisme et de zèle pour procurer à nos pauvres frères une part des immenses avantages que la Providence leur offre à l'heure qu'il est.

J'en appelle donc, Monsieur, à l'amour éclairé que vous

portez au Canada et aux Canadiens, et je vous invite à vous unir à nous dans une entreprise qui doit produire pour la patrie et pour la religion d'aussi importants résultats. Gardien de la prospérité du peuple qui lui est confié, c'est au clergé à la diriger dans les voies qui le puissent sûrement mener au bonheur temporel et éternel. C'est un devoir doublement sacré que nous remplissons, en lui procurant sur le sol natal l'abondance des biens terrestres en même temps que toutes les consolations du culte de ses pères.

Nous n'hésitons pas à le déclarer, si le clergé canadien nous prête tout l'appui de son influence, de ses lumières, et d'une coopération prompte et active, l'Association des Townships se trouvera sous peu en état de faire un bien incalculable.

Rien de plus simple, au reste, que le mode d'organisation qu'il s'agit d'adopter. On se forme en *décuries* et *centuries*, comme dans l'Association de la Propagation de la Foi. Chaque paroisse a un *comité local* qui se compose d'un *président*, de deux *vice-présidents*, d'un *secrétaire*, d'un *trésorier*, d'un *auditeur des comptes*. Les officiers des comités de paroisses forment le *Bureau central de Régie* pour tout le comté.

Le comité central élit ses propres officiers à la majorité des suffrages, et fixe les jours et lieux de ses assemblées.

Je vous transmets avec la présente circulaire une copie des règlements de l'Association de Québec, qui pourront vous servir de modèle.

Pour prévenir bien des malentendus sur l'emploi des fonds de l'Association, il est bon de faire connaître que les sommes que nous prélèverons seront employées à entourer chaque nouvel établissement, pendant son enfance, des secours religieux et matériels nécessaires aux colons. Faire espérer à ces colons que ces secours seront *individuels* au lieu d'être *collectifs*, leur donner à entendre qu'il leur sera avancé des sommes considérables en argent, ou qu'ils seront nourris par l'association pendant un certain temps, ce serait les induire en erreur et attirer peut-être, par cet espoir, des personnes peu propres à la colonisation. Les gens qui possèdent quelques ressources seront évidemment précieux pour les premiers établissements; et il serait très-imprudent d'y diriger un grand nombre de familles pauvres ou peu industrieuses, dont le peu de succès ne manquerait pas de jeter le découragement dans toute l'entreprise. Les principales opérations de l'Association consistent dans la construction de chapelles, de maisons d'école, de moulins, de poteries et d'autres établissements propres à créer dans chaque petite colonie un centre de moralité et d'industrie. Sans doute qu'un des objets que l'Association doit avoir, et a en effet, en vue, est de fournir aux colons des secours plus directs, surtout de leur faciliter les moyens de se procurer des provisions de bouche, des grains de semence et les ustensiles nécessaires à l'agriculture; mais cela dépendra des fonds à sa disposition.

A toutes les questions que suscitent les divers besoins d'une colonie dans les terres nouvelles, il n'y a qu'une seule réponse à faire; la voici:

Que les Canadiens-Français, par tout le pays, contribuent tous selon leurs moyens et sans délai, à l'œuvre de la Colonisation, et le succès ne sera plus en problème. Que chaque père de famille donne de son superflu, donne même de son nécessaire, pour aider à l'établissement de ses fils, de ses frères, de ses compatriotes, que les riches versent dans la caisse de l'Association une partie des biens que le Ciel leur a si largement dispensés; ils ne sauraient exercer une plus noble générosité, une charité plus utile. La Patrie et la Religion les en béniront, et les fruits que porteront leurs aumônes se sont des fruits durables de prospérité nationale.

Nous confions donc à votre patriotisme, Monsieur, la douce tâche d'expliquer à votre peuple les fins de l'Association, ses règles, et l'urgence de la contribution que l'on demande de chaque membre. Convaincu moi-même de l'importance vitale pour notre commune patrie, de ce projet si patriotique et si religieux à la fois, j'ai l'espoir que ma voix trouvera un écho prompt et favorable parmi le Clergé et les laïques; et que bientôt l'Association des Etablissements des Townships comptera dans ses rangs toutes les paroisses du Diocèse.

Agréez, Monsieur, les sentiments de cordiale affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur.

P. F. E. DE SORÈME,

Président de l'Association des T. D. Q.

Certifié, J. B. A. CHARTIER,

### NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR MGR AFFRE, ARCHEVEQUE DE PARIS.

Mgr. Denis-Auguste Affre naquit à Saint-Rome-de-Tarn, diocèse de Rhodéz (Aveyron), le 25 septembre 1793, d'une famille honorable, alliée avec la famille de Mgr l'évêque d'Hermopolis et avec celle de MM. Chancel de Coussergues. Il était le neveu de M. Boyer, le célèbre directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Il fit ses premières études au collège de Saint-Affrique, et, dès l'âge de quatorze ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire son cours de philosophie. Il fut pendant quelques années le plus jeune des élèves de cette maison, dirigée encore par le vénérable M. Emery. Celui-ci témoigna à M. Affre une bienveillance particulière. Aussi, quand la mort vint enlever ce second fondateur d'une estimable congrégation, le jeune séminariste lui paya, dans un éloge funèbre qui fut honneur à son cœur et à son talent, un tribut de regrets et de reconnaissance. M. Ducloux, successeur de M. Emery, dérogea en cette circonstance aux usages de la maison; en faisant lire ce discours devant la communauté pendant le temps qui était ordinairement consacré à la lecture spirituelle.

En 1802, Napoléon renversa les Sulpiciens, par suite des haines que lui inspiraient les congrégations trop dévouées, selon lui, à Pie VII, alors son ennemi. Ils furent remplacés par M. Jalabert, grand-vicaire de Paris, et par de jeunes professeurs, anciens élèves de la maison.

M. Affre continua ses études sous la direction de ses nouveaux maîtres, et ne s'absenta que trois mois, à une époque où l'on menaçait la direction du séminaire d'un nouveau changement. Il les passa au séminaire de Clermont, sous un ecclésiastique fort distingué, M. Molin, docteur de Sor-

bonne et depuis évêque de Viviers. Les craintes qu'on avait fait concevoir à M. Affre étant dissipées, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore quand les Bourbons remontèrent sur le trône. En 1816, n'étant pas encore dans les ordres, il fut envoyé à Nantes pour y professer la philosophie. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans le séminaire diocésain, il se livra avec une grande ardeur à l'étude de la philosophie des dix-septième et dix-huitième siècles, et il prit pour les écrits philosophiques un goût qu'il n'a cessé de cultiver, même au milieu des travaux de l'administration. En 1818, il revint à Paris pour se préparer à la prêtrise. Mais, avant de l'avoir reçue, il fut appelé à professer la théologie. Plusieurs prêtres de la capitale ont suivi les leçons qu'il donnait de cette science. Sa santé ne lui permit pas de continuer cet enseignement.

A 27 ans, il fut nommé chanoine et Grand-Vicaire de Lugo; à 29 ans, grand-vicaire d'Amiens. Pendant onze ans qu'il passa dans ce dernier diocèse, il s'y occupa d'une manière très active de l'administration ecclésiastique; il y rétablit les retraites pastorales, les synodes, les conférences, y fonda une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes, visita près de 700 églises, en fit réparer un grand nombre, fit restituer aux fabriques une foule de fondations, rédigea la plupart des actes émanés de l'autorité ecclésiastique, s'appliqua à connaître à fond le clergé et chacun de ses membres. Il laissa partout des traces ou des monuments d'une administration éclairée, vigilante, très zélée pour la discipline et principalement pour assigner à chaque prêtre le poste le plus proportionné à ses talents, à ses vertus et à son caractère. Dans le même temps, il s'occupait de différents ouvrages. C'est à Amiens qu'il composa un Manuel des Instituteurs, le Traité de l'Administration temporelle des Paroisses, l'Essai sur la Suprême temporelle du Pape, et une Analyse de la Critique de Klaproth sur le système de M. Champollion. Nous reviendrons plus tard sur ces divers écrits.

Quelques-unes des instructions composées par M. Affre, et notamment celle qui avait pour objet le recouvrement des biens des fabriques, donnèrent à Mgr l'évêque d'Hermopolis la pensée de le faire entrer au Conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Sa nomination était même arrêtée en 1826; mais elle supposait la formation d'un comité ecclésiastique, institution dont M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur, empêcha la création. En 1828, M. Feutrier proposa à M. Affre la place de secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques. Mais ce prélat était alors en lutte avec tous les évêques de France, à l'occasion des ordonnances du 15 juin. On détourna M. Affre d'accepter dans de telles circonstances. En 1829, M. de Montbel le fit sonder pour savoir s'il serait disposé à accepter le poste de chef de son cabinet. Pendant que M. Affre répondait négativement à ses avances, un député qui jouissait alors d'un grand crédit auprès de M. de Polignac menaçait M. de Montbel de faire attaquer cette nomination par un journal sur lequel il exerçait une assez grande influence.

M. Affre continua donc ses utiles travaux comme Grand-vicaire. Au moment de la révolution de juillet il s'opéra, comme tout le monde sait, une réaction contre le clergé. Dans le diocèse d'Amiens, elle se fit sentir par des dénégations multipliées, des exigences exagérées et une surveillance peu bienveillante, pour ne rien dire de plus. M. Affre, sur lequel retombait presque tout entier le poids de l'administration, défendit avec zèle, et même avec une grande énergie, l'indépendance du clergé. Mais il n'eut jamais la pensée de se livrer à une opposition politique contre le nouveau gouvernement. Le caractère de toutes les oppositions de ce genre est de travailler plus ou moins à semer la discorde entre les gouvernants et les gouvernés, de taire les services et d'exagérer les torts ou les fautes de l'administration. M. Affre ne négocia, au contraire, aucune occasion d'apaiser les conflits, de rendre témoignage à ce qui était bien, comme à réclamer fortement contre ce qui lui paraissait peu équitable ou tyrannique. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à complimenter le roi, qui visitait la ville d'Amiens.

Ce discours, dont on a beaucoup parlé, avait le même caractère que tous les autres actes de l'administration de M. Affre: il n'était ni adulateur, ni froideur. S'il y a quelque différence avec celui qu'il prononça le 1er mai 1840, en présence du roi, en qualité de vicaire-capitulaire, elle tient à ce que les dispositions du gouvernement pour la religion n'étaient connues en 1831 que par une grande faiblesse à réprimer les voies de fait contre le clergé, sans qu'il en fût dédommé par quelques actes bienveillants pour la religion.

En 1834, M. Affre s'étant rendu à Paris pour faire imprimer une troisième édition du *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, fut, à son grand étonnement, invité par Mgr de Quélen à accepter des lettres de Grand-vicaire. La haute idée qu'il avait des qualités de ce prélat le décida à accepter. Il résista, en cette circonstance, aux conseils de plusieurs personnes qui lui faisaient envisager cette position comme devant lui fermer à tout jamais l'entrée de l'épiscopat.

En même temps que M. Affre acceptait des lettres de Grand-vicaire de Paris, Mgr l'évêque de Strasbourg sollicitait sa nomination en qualité de coadjuteur de son siège. M. Affre consentit à être présenté par ce prélat; mais le gouvernement résista d'abord aux instances de Mgr de Trévern; il ne les continua pas moins avec beaucoup de persévérance, malgré les invitations répétées de M. Affre de ne pas faire de nouvelles tentatives pour surmonter les obstacles alors existants. Trois ans plus tard, ce prélat, ayant trouvé des dispositions plus favorables, forma une nouvelle demande, qui fut enfin couronnée de succès.

Dès 1837, M. Affre avait publié son *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*; avec la conviction que cet ouvrage élargirait pour toujours de lui le projet de changer sa modeste existence.

Dès lors il avait pris la résolution de travailler à un ouvrage fort étendu sur le droit canon et il s'en occupa deux années de suite. C'est principalement pour être libre de se livrer à ce genre de travail qu'il prit son archevêché de lui permettre de demeurer étranger aux affaires de l'administration.

Mais, à la fin de 1839, ayant donc été nommé coadjuteur

de Strasbourg, il se préparait à l'exercice de ses nouvelles fonctions; mais Mgr de Quélen, archevêque de Paris, touchait au terme de sa vie; il allait trouver dans des regrets universels un dédommagement aux épreuves qu'il avait souffertes pendant ses dernières années. Il mourut le 31 décembre 1839. Le lendemain, M. Affre était nommé par le chapitre de Paris premier vicaire capitulaire. Cette nomination inattendue, sa désignation antérieure à la coadjutorie de Strasbourg, ses ouvrages d'un mérite incontesté, et de plus le mandement qu'il rédigea bientôt après sur le panthéisme pour le carême de la même année, et qu'il publia de concert avec ses collègues, mandement qui est un véritable monument de beau style et de philosophie chrétienne; toutes ces circonstances fixèrent les yeux sur lui.

Il fut donc désigné pour remplir le siège de Paris dans les premiers jours de juin; et après sa nomination, comme auparavant et jusqu'à son sacre, il s'occupa, d'accord avec les autres vicaires capitulaires, conformément à l'esprit de l'Église, à éviter toute innovation; à faire, pour les intérêts du diocèse, des actes conservatoires d'une assez grande importance, et enfin à maintenir partout l'union entre les membres du clergé.

Il fut sacré archevêque le 10 août, par son Em. le Cardinal-Evêque d'Arras. Il avait pris possession quelques jours auparavant.

Plusieurs mandements très remarquables, soit par leur étendue, soit par la profondeur et la sagesse des vues; un Traité sur les Etudes, qui est un petit chef-d'œuvre; une Introduction à l'Étude de la Philosophie, qui a pris sa place parmi les livres classiques; des discours prononcés dans des occasions solennelles et adressés au monarque alors régnant, qui attestent sa fermeté tout apostolique lui valurent des disgrâces; enfin une administration sage, appliquée, des choix judicieux marquèrent successivement les trop courtes années de son épiscopat.

La tendance de son administration a été toute entière à rapprocher la religion des petits, à leur en faire sentir les bienfaisantes influences; c'est surtout avec ses bénédictions qu'il grandit la société de Saint-Vincent-de-Paul en faveur des pauvres; la société de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, la Sainte-Famille pour les ménages abandonnés.

C'est dans ce même esprit qu'il s'est efforcé de concilier les besoins des fabriques avec l'abolition de certaines contributions qui pouvaient éloigner des églises les familles mal-aisées; c'est encore ce qui l'a porté tout récemment à élever la position et à améliorer le sort de membres nombreux du clergé inférieur et actif des paroisses.

Quelques écrivains lui ont reproché sa trop grande simplicité; nous lui en faisons nous, un éloge sincère. C'est avec cette même simplicité qu'il apportait dans toutes ses actions qu'il a accompli sa dernière œuvre et qu'il a conquis la palme du martyre. Il est possible que plus d'éloquence et plus d'habileté lui eussent fait manquer cette palme sainte qui couronne si glorieusement sa vie.

Quelques esprits malades, qu'il n'avait pu guérir à force de douceur et de patience, lui ont reproché aussi une certaine sévérité envers ses prêtres. Il paraît positif que, depuis dix ans, il n'y a eu que deux interdits proprement dits dans le diocèse de Paris. Mgr Affre a pu, comme son prédécesseur, recourir quelquefois à des admonitions et à des suspenses pour déterminer quelques ecclésiastiques qui ne faisaient pas le bien à Paris à retourner dans leurs diocèses respectifs. Et puis qui ne sait, parmi ceux qui l'ont approché, avec quelle facilité et quel bonheur il revenait de ses impressions, quand on lui donnait des justifications convenables! Il lui en coûtait horriblement de punir; il était heureux d'avoir à récompenser et de pouvoir pardonner.

Nous n'avons rien à dire du débat qui s'éleva dans ces dernières années entre le gouvernement de Louis-Philippe et Mgr l'archevêque de Paris à l'occasion du chapitre de Saint-Denis; c'est une querelle toute théologique, dans laquelle il a pu dépasser certaines limites, entraîné par le désir de conserver intacte la juridiction sacrée que lui donnait son caractère.

Mais laissons à d'autres le triste soin de découvrir des fautes dans ce soleil resplendissant. La dernière résolution de Mgr l'archevêque de Paris dit assez haut quel a été le mobile de toute sa vie. Non-seulement nous n'avons point le courage de discuter avec certains critiques, mais nous ne voulons pas même nous appliquer à rechercher une multitude d'actes isolés de bonté, à révéler de magnifiques projets qu'il préparait dans le recueillement pour le bien de son diocèse. Nous avons dit sa mort; elle effacera les torts; s'il y en avait; elle efface même, en quelque sorte, les vertus ordinaires, pour ne laisser voir que l'aurole du martyre, et c'est assez.

Univas.

### LE ST. SIÈGE.

Un point, auquel les révolutionnaires italiens ne songent guère, a bien pourtant quelque importance. Quelle place réservent-ils au Saint-Siège dans leurs projets? Dans tous les systèmes Rome doit être la capitale des capitales italiennes, le siège du gouvernement central: capitale de la république unitaire de Mazzini; capitale de la monarchie constitutionnelle de Gioberti; capitale de la république fédérative, composée d'un mélange hétérogène de républiques et de monarchies, telle que ce dernier philosophe l'avait d'abord imaginée, ou formée d'une foule de petites républiques sans aucun roi, comme d'autres n'en veulent, Rome est toujours la ville où siègera l'assemblée souveraine. Or, si l'un ou l'autre de ces projets se réalise, quelle garantie les Italiens donneront-ils à l'Église, à tous les états chrétiens, pour l'indépendance du Souverain-Pontificat? L'Église a le droit, les nations chrétiennes ont le droit d'exiger que le chef de l'Église ne soit pas sous la main d'un gouvernement, monarchie ou république, n'importe. Or, il est visible qu'avec un roi ou avec une assemblée souveraine à Rome, le Souverain-Pontificat cesserait de fait d'être souverain, et, par conséquent, d'être indépendant, quand bien même on reconnaîtrait en paroles sa souveraineté et son indépendance.

Plus l'Italie sera une, forte et puissante, et plus il impérieux